

Règles de distribution : une vigilance permanente

lun 28/04/2025 - 15:02



Chères consœurs, chers confrères,

Pour chacun d'entre nous, la pratique quotidienne du métier est une préoccupation qui influe fortement sur la perception que nous avons de notre activité – et au final, sur l'attractivité du métier de marchand de presse. C'est pourquoi notre organisation professionnelle reste attentive et vigilante quant aux règles de distribution qui structurent toute la filière. A nos yeux, cette question est aussi importante que celle de notre rémunération.

Nous sommes ainsi particulièrement actifs au sein de la Commission interprofessionnelle de suivi de l'assortiment et du plafonnement (la CAP), qui a tenu sa deuxième réunion la semaine dernière en formation élargie, avec au menu, des sujets comme la définition des nouveautés, la question des premières présentations, et les capacités d'action des marchands sur ces parutions. Nous avons également débattu des règles de plafonnement des quantités et de la mise à zéro des titres non-vendeurs qui rentreront en vigueur dès septembre prochain, et sur lesquelles nous devons rester très vigilants. Au-delà du plafonnement et de l'assortiment, il a aussi été question du respect des règles techniques de distribution ; de la qualification des titres,

du statut des hors-séries, des durées de vente, etc. que la CAP suivra également à notre demande.

De notre côté, nous avons réactivé notre commission technique. Composée de marchands en activité, elle remontera en permanence toutes les anomalies que ses membres constatent sur le terrain, lors de leurs livraisons et retours d'invendus, afin de les corriger au plus vite. Nous mettons également en place un observatoire afin de suivre plus précisément l'application des accords et le respect des capacités d'action que la loi a offert aux marchands. La compilation de ses interventions nous permettra d'alimenter la CAP et, le cas échéant, de faire évoluer les règles existantes, toujours dans le but d'améliorer le quotidien des marchands de presse que nous représentons.

Bien sûr, d'autres sujets sont en cours d'instruction à la CAP et nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Union Presse - 16 place de la République 75010 Paris - Tél : 01 42 40 27 15